Image not found or type unknown

CONGES ADOPTION EN ETANT MARIEE

Par **chris40**, le **13/01/2014** à **13:19**

Bonjour,
Je suis une femme et je viens d épouser ma compagne qui est enceinte par FIV et doit accoucher de jumeaux en juin 2014.Je vais adopter ces enfants par adoption pléniére.Ma compagne a droit a ses congés maternité 12 semaines avant et 22 semaines aprés. Pour une adoption en étant mariée avec ma compagne ai je droit à des congés??
En attente de vos réponses
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés